

Au regard de l'évolution des systèmes sécuritaires, comment les acteurs de la sécurité privée et publique perçoivent-ils la notion de partenariat (PPP) et comment cela impacte-t-il la mise en place de ces partenariats ?

Auteur : Maes, Hélène

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26509>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Transcription ~ Entretien 9

Interviewer : Voilà donc cette étude, j'analyse les partenariats sécurité privée - sécurité publique. Je vois ce qui existe et surtout ce que les acteurs de terrain en pensent, leur opinion. Voilà, OK, donc est-ce que vous avez des questions avant de commencer?

Interviewé : Pas de question, non.

Interviewer : Est-ce que vous pourriez commencer par expliquer ce que vous faites, votre job, votre parcours professionnel?

Interviewé : Je suis rentré il y a bien longtemps à la gendarmerie, mais à la fin de la gendarmerie à la réforme des polices comme inspecteur principal de police. Et puis j'ai gravi des échelons et je suis devenu commissaire divisionnaire. Et ça fait 2 ans et demi que je dirige la zone de police Meuse-Hesbaye, qui comprend 6 communes. Voilà.

Interviewer : Selon vous, quelles sont les principales différences entre vous, quand je dis vous, c'est le secteur de la sécurité publique en règle générale, et le secteur de la sécurité privée ?

Interviewé : Ah bah c'est le, c'est la contrainte de la force et donc fatalement, à ce niveau-là, c'est la différence principale. Et puis, sur le plan de des missions et des compétences que l'on exerce, il y a quand même des différences notables. Dans nos relations avec les autorités et dans notre indépendance aussi par rapport à la façon dont on exerce ces missions-là au profit de l'ensemble des citoyens et pas au profit de ceux qui nous rémunéreraient.

Interviewer : Il y a donc y a pas donc c'est cette idée de police payante et de police publique alors?

Interviewé : Ben, on est un service public au service au profit de tous les citoyens, sans considération. Et pour moi, c'est une force d'avoir une police intégrée qui est relativement forte et qui s'appuie fatalement sur la sécurité privée. On ne sait pas faire autrement et heureusement qu'on peut bénéficier à certains égards des services de prestation de la sécurité privée. Mais on doit garder cette...cette neutralité, cette indépendance et cette force particulière, oui.

Interviewer : Dans quel cadre vous travaillez avec la sécurité privée?

Interviewé : Alors, on travaille avec la sécurité privée, essentiellement pour nous fournir des services.

Interviewer : D'accord, et c'est des services sous quelle forme informatique ? Sur le terrain?

Interviewé : Sur le terrain, très peu, on travaille très peu en collaboration opérationnelle avec la sécurité privée parce qu'on n'a pas besoin d'eux sur le terrain, mais on a besoin de leurs moyens matériels et de tout ce qu'ils développent à notre profit. Par exemple, les réseaux de caméras de surveillance publique, par exemple les caméras NPA, les technologies où ils sont en avance sur nous certainement, et ils développent plus que nous. Ils ont des capacités de développement et de digitalisation qui sont bien supérieures à ce que le secteur public peut faire. Et donc, fatalement, on bénéficie de leurs avancées technologiques. La contrepartie, c'est qu'on paye très cher ces services-là. Voilà, c'est un petit peu la donne. Actuelle, en tout cas.

Interviewer : Et sur la zone, vous avez beaucoup d'événementiel, et cetera ?

Interviewé : On a des événements effectivement. Donc là on collabore avec la sécurité privée et on impose auprès des organisateurs d'événements de la sécurité privée. Parce que la doctrine, c'est quoi ? C'est tout ce qui se passe à... sur le site intérieur, à l'intérieur de l'événement, l'organisateur en est responsable. Et donc là, il doit s'assurer les services de la sécurité privée et nous, on gère ben le périmètre extérieur, la voie publique, le domaine public quoi. Et s'il y a un incident majeur à l'intérieur, évidemment, on intervient, on va constater les infractions et on va rétablir l'ordre si nécessaire. Mais a priori, on impose, on impose en tout cas en fonction de conseil vis-à-vis de l'autorité administrative, on demande à ce qu'il y ait de la sécurité privée. Alors oui, il y a une petite coordination là à cet égard-là, mais elle est minime parce que généralement, si on intervient à l'intérieur, ben on prendra le pas et on dirigera les opérations. La sécurité privée n'a rien à dire.

Interviewer : OK, ouais. Donc au final, vous avez pas vraiment de collaboration ?

Interviewé : Ben on en a parce qu'on doit discuter, on doit les associer aussi et on doit savoir quels sont les dispositifs qu'ils déploient et comment ils fonctionnent. Mais on ne travaille pas.... Enfin, si on peut dire qu'on travaille de concert, bien sûr, mais on travaille pas sur le même terrain quoi. Eux ils s'occupent de l'intérieur, nous on s'occupe de l'extérieur. Voilà, c'est fort dissocié. Et quand il y a un incident, alors on prend le lead et on et on gère les événements. Donc oui, il y a une coordination qui se fait, mais on va dire une collaboration vraiment très poussée sur le terrain parce qu'on essaie vraiment de bien dissocier les tâches, les missions des uns et des autres.

Interviewer : Est-ce que vous pensez que le fait que les objectifs soient différents entre vous et eux, ça a un impact sur le travail et sur cette forme de collaboration ?

Interviewé : Alors, on a des objectifs communs que l'on partage. C'est le bon déroulement des événements, le maintien de l'ordre public de manière générale, éviter les grabuges. Mais c'est clair que on poursuit pas fondamentalement les mêmes objectifs spécifiques : si l'organisateur de l'événement donne une directive à un service de sécurité privé de mettre dehors un certain public, lui, il va s'exécuter. Nous, on serait pas, on serait pas en mesure de jouer dans cette dans ce jeu-là quoi. Ils sont au service de ceux qui les rémunèrent, qui les emploient pour la prestation visée. Ce n'est pas notre cas. Donc là, il y a vraiment cette notion de neutralité, d'indépendance sur laquelle je reviens et qui est fondamentale et qui fait la différence.

Interviewer : Et quelle image est-ce que vous avez - et je dis vous personnellement puis si vous avez une vision aussi plus globale de par vos connaissances, et cetera - de la sécurité privée ?

Interviewé : Bah disons que on a de tout dans la sécurité privée et des fois des écarts importants en termes de compétences, en termes d'intégrité. Donc il y a beaucoup de problèmes qui sont relevés. D'ailleurs, ils sont très surveillés par le ministère de l'Intérieur, vous le savez, beaucoup de soucis qui sont relevés à ce niveau-là et donc au niveau de la police, je pense que l'écart, et en termes de compétences professionnelles et en termes de déontologie de valeurs, et cetera, n'est pas aussi grand que dans la sécurité privée où on trouve un peu de tout. Fatalement, donc, le cadre de référence est beaucoup plus élargi par rapport à ce qu'on peut connaître dans notre secteur d'activité en l'occurrence. Et donc voilà, il y a un peu de tout maintenant quand on travaille avec des grands groupes de sécurité privée. Moi, j'ai l'occasion pour le moment de travailler sur des projets bien spécifiques avec des grands groupes de sécurité privée. Là, on se rend compte que ben le cadre commence à se réduire, la structure est plus importante et le contrôle interne, on va dire ça comme ça, est plus effectif aussi. On a, on a une meilleure qualité de service et une plus grande légitimité, une plus grande crédibilité à donner à ces services-là,

mais c'est très variable. Donc c'est ça aussi qui est difficile, c'est qu'en fonction de l'interlocuteur, bah on peut vous avez des petites sociétés de sécurité privée.... Allez, si demain j'ai mon agrément, je veux ouvrir et j'ai donc j'ai ma loi Tobback et j'ai et j'ai ma gestion et je veux ouvrir une société, j'ai...j'emploie 2 copains que j'ai rencontré à la salle, je leur fais passer l'agrément, c'est quand même pas bien compliqué et je suis patron d'une société de sécurité privée et je commence à me démarcher pour aller faire la gestion d'événements ou ce genre de choses. C'est pas pareil que quand vous traitez avec groupe 4, avec Protection Unit ou autre. Voilà, c'est pas c'est on n'est pas dans le même.... Et ça, évidemment, au niveau service de police, vous trouverez une certaine homogénéité, une certaine uniformité dans le service rendu à la population que vous n'avez pas dans le domaine de la sécurité privée.

Interviewer : Et ça, vous pensez que ça pourrait avoir un impact si on imaginait des formes de collaboration un peu plus poussées de cette vision un peu plus mitigée?

Interviewé : Ben pour professionnaliser la sécurité privée, ben il leur faut un cadre plus strict que ce qu'il n'y a aujourd'hui. Alors, on est sur la voie de la professionnalisation avec les différentes législations, notamment dans la loi 2017 qui a été revue. Et on voit que les exigences sont de plus en plus importantes. Mais il y a encore du chemin à parcourir. Si à un moment donné, on veut atteindre un un niveau de service ou un niveau un certain level de service, il y a encore du chemin à parcourir et certainement qu'il y aura des impositions. Qui seront de plus en plus élevés dans le futur et qui ça passera au travers de la loi. Et on leur on les contraindra à avoir plus de formations, plus de moyens spécifiques à déployer, et cetera. Maintenant, faut savoir vers où on veut aller aussi. On sait que la sécurité privée aujourd'hui coûte beaucoup moins cher que la sécurité publique. Et la tendance chez certaines formations politiques de dire ce que la police ne sait plus faire, on va le confier à la sécurité privée. C'est peut-être pas un bon calcul non plus pour le futur parce que la sécurité privée va coûter de plus en plus cher aussi et donc il faut anticiper ça. Et on le voit nous justement dans l'acquisition de solutions technologiques. Ben que une fois qu'on a mis le doigt dans l'engrenage, il y a le doigt, la main et le bras qui part avec. Pourquoi? Parce que, je vous donne un exemple très concret pour que vous compreniez, je vais me doter de caméras de surveillance publique, je vais installer un réseau sur mon territoire communal. OK, on fait ces caméras à droite à gauche, sur le réseau, ça coûte 400000€, c'est déjà pas rien, c'est pas mal. On a des frais de maintenance garantie pour généralement c'est 2 ans, 2 ans pour monter optionnellement jusqu'à 4 ans. OK, donc pendant 4 ans, on sait ce qu'on va payer. Dans 4 ans, la société qui gère le réseau nous dit c'est fois 2 et il y a que nous qui pouvons le gérer parce que on a la, on a la connaissance technique et l'expertise. On double les prix 2 ans après, on augmente encore et on augmente encore. On augmente encore donc les frais liés à la digitalisation et aux solutions technologiques au niveau des services publics, ne font qu'augmenter de manière quasiment exponentielle. Et donc c'est ce que je dis. Voilà, à un moment donné, c'est bien parce qu'ils développent la meilleure solution pour moi, ce serait que les services publics arrivent eux-mêmes à développer leurs propres solutions et à atteindre ce niveau que aujourd'hui, malheureusement, seul le privé est en mesure de fournir. Voilà un petit peu soit à quoi on est confronté aujourd'hui en tant que service de police. Et on n'est pas les plus mal lotis au niveau public, parce que si vous allez interroger le procureur du roi ou des juges d'instruction dans le domaine de la justice, c'est une catastrophe. On n'est pas encore si mal que ça, mais voilà.

Interviewer : C'est pas fou non plus quoi.

Interviewé : Il y a encore du progrès à faire, c'est sûr.

Interviewer : Et est-ce qu'on pourrait relier ça à un manque de transparence de la part des sociétés?

Interviewé : Ce sont des sociétés commerciales qui veulent faire du business et qui font des plans d'investissement pluriannuels et qui savent très bien que une fois qu'elles ont qu'elles ont gagné une part de marché importante dans un secteur d'activité, ben que cette part elle va, elle ne va faire qu'augmenter parce que eux, ils sont maîtres aussi. Alors pour le moment, on invoque la guerre en Iran, on a invoqué il y a quelques années la guerre en Ukraine pour expliquer des augmentations importantes de prix, notamment dans le domaine informatique. Ben voilà, et elles ont les clés et on les a plus. En fait, on n'est plus maître de notre destin parce qu'on dépend, on est dépendant de d'elles, on est dépendant de leur de leur bon vouloir. Et si un jour elles nous disent bah voilà. On ne sait plus, on ne sait plus fournir. Ben, on doit tout recommencer à 0. Vous voyez ce que je veux dire ? Donc c'est bien dans le contact actuel, mais l'idéal serait de s'en de s'en délier. Maintenant, est ce qu'on saurait s'en délier de manière de manière pérenne et structurelle dans le temps? Je ne pense pas. On aura toujours besoin d'une certaine forme de collaboration. Le tout, c'est de ne pas être ultra dépendant du secteur privé, parce que sinon financièrement, on ne s'en sortira pas. Et on en est maintenant à un stade où, que ce soit la police fédérale ou les zones de police locales, on doit faire des choix et on ne sait pas mener tous nos projets parce que ça coûte de plus en plus cher en fait.

Interviewer : Donc c'est remettre un peu du pouvoir via le financier du coup dans vos mains.

Interviewé : Pas de pouvoir financier, de l'autonomie, de l'autonomie de gestion par rapport justement, à ces à ce à ce.... Ça implique quoi ? Ça implique ben de nous engager des spécialistes, ça coûte un peu des sous, des ingénieurs informatiques, des développeurs, des gens qui sont capables de produire des solutions adaptées à nos besoins spécifiques de services de police. L'avantage que ces sociétés de sécurité privée ont pour le moment dans ce domaine-là, c'est que elles maîtrisent très bien nos besoins, elles savent très bien ce qu'on, ce qu'on souhaite et elles vont très vite pour nous produire des solutions qui nous conviennent très bien. Et une fois qu'elles arrivent à ces solutions-là, on est tenté, on est tenté, mais on sait que on sait qu'après ça va beaucoup mieux. Donc actuellement en Wallonie, vous allez en Flandre, c'est un peu différent. Vous allez en Flandre, les collaborations police - secteur privé sont un peu plus développées parce qu'ils ont plus cet esprit-là. Par exemple à Anvers, l'hôtel de police d'Anvers. Il est gardé par Securitas, ce sont pas des policiers qui font la sécurité intérieure du commissariat de police, c'est Securitas. Voilà, si vous allez au palais de justice de Liège, c'est je sais pas, c'est Securitas ou Group 4 ou je sais plus qui gère la sécurité intérieure du palais du palais de justice de Liège. Certaines casernes internes sont gardées par ces des sociétés de sécurité aussi. Voilà, on en est là aujourd'hui et on ne saura pas faire sans parce que effectivement ils ont-ils ont des atouts qu'on n'a pas et ils s'adaptent très vite, ils savent recruter très vite du personnel meilleur marché, peut-être moins compétents mais qui forment eux-mêmes. Donc ils ont développé des centres de formation, ils ont voilà, donc ils sont-ils sont agiles, ils sont-ils sont agiles, ils sont réactifs voire proactifs sur nos besoins et donc là ils ont-ils ont des forces que nous on a, on a moins.

Interviewer : Et vous avez donné l'exemple d'Anvers, qu'est-ce que vous en pensez de ça?

Interviewé : Cette dynamique-là, moi personnellement, je me verrais mal de faire garder mes commissariats par la sécurité privée. C'est une question aussi d'approche philosophique. Et donc voilà, moi je pense qu'il faut bien dissocier le rôle des uns et des autres. Comme je le disais tout début, on a besoin de la sécurité privée. Je vous dis, on collabore sur des projets avec

eux, des projets bien concrets. Mais il ne faut jamais oublier quel est leur leitmotiv premier, c'est de gagner de l'argent et ça, c'est pas notre cas. Donc il faut pouvoir collaborer avec eux, mais en tenant compte de ce paramètre-là et en essayant de ne pas à un moment donné se retrouver étranglé ou mettre des limites, mettre des barrières et se fixer. En tout cas, dire à un moment donné, on s'arrête, on ne va pas encore plus loin. Parce que ça va nous coûter trop cher. Donc voilà, en reverse, ils sont riches, ils ont les moyens, donc ils peuvent se permettre de faire garder les impôts qui leur rapportent beaucoup d'argent.

Interviewer : OK, je vois. Et vous avez mentionné la loi sur la sécurité privée, enfin les lois. Ces lois-là, vous les trouvez adaptées ou... ?

Interviewé : Elles ont été quand même bien.... Elles ont, Elles ont permis une belle évolution, je trouve, et elles vont dans le bon sens en termes de, comme je l'ai dit tantôt, d'exigence et d'imposition par rapport à ce qui est attendu en termes de prestation de service et de SLA. Et donc, elles ont encore moyen et je pense que dans le futur, il y aura encore davantage de d'exigences qui sont données parce que parce que c'est un domaine sensible, la sécurité, et que ça nécessite effectivement des mécanismes de contrôle, de surveillance, qui sont, voilà, qui sont, qui sont importants à maintenir.

Interviewer : OK, et par rapport à tout ce qui est contrôle, vous pensez que c'est suffisant à l'heure actuelle? Les contrôles que eux ont?

Interviewé : Bah, je sais que ils font l'objet de contrôles très réguliers. Qu'en cas d'incident qu'on nous rapporte, le suivi accordé par le ministère de l'Intérieur aux problèmes que nous, services de police, on peut constater, sont sont suivis également de très près. J'ai eu l'occasion de vivre personnellement à plusieurs reprises pour des dossiers judiciaires qui impliquaient des des agents de sécurité privée qui se sont fait retirer leur agrément très rapidement. Donc voilà, je pense que alors je connais pas exactement le les capacités, les moyens de contrôle du SPF intérieur, mais je sais en tout cas que c'est un domaine qui est bien, qui est bien contrôlé de manière générale.

Interviewer : Okok. Et une critique qu'on retrouve aussi dans la littérature, c'est la question de la formation que vous avez aussi un peu abordée aujourd'hui. La formation, elle est pas même qu'il y a 10 ans non plus, mais dans la littérature, on considère souvent que c'est encore insuffisant. Vous en pensez quoi de ça?

Interviewé : Bah c'est fort.... Enfin, je pense que c'est... il y a des modules. Je pense que il y a je sais pas s'il y a un arrêté royal qui règle qui règle ça, mais je sais qu'ils ont des modules de formation bien spécifiques à donner. Et puis en surplus, chaque employeur ou chaque société de gardiennage est libre de d'organiser des modules complémentaires comme elle le souhaite. Voilà, il y a un... un agent armé fatalement va recevoir ce qui est prévu par la loi ou par le retraité royal. Mais celui qui va faire du statique, ben que vous soyez dans la société A, dans la société B, à la société C. Bon, une fois que vous avez votre agrément, temps de formation, de formation continue, c'est laissé à l'appréciation de l'employeur, me semble-t-il donc. Voilà, à cet égard-là, je vous dis un groupe bien structuré, bien organisé, qui a développé son propre centre de formation, va pouvoir donner de la qualité. Et si vous êtes le petit, la petite société du coin, elle va pas pouvoir faire de la qualité, en tout cas à l'identique. Et donc voilà, je ne sais pas très bien comment les sociétés, les petites sociétés s'organisent si elles font appel justement à d'autres, à d'autres sociétés pour sous-traiter le volet formation. Mais là aussi, y a aussi dans l'évolution à venir, peut-être aussi un cadre à fixer de manière plus stricte pour eux quoi. Je ne connais pas exactement.

Interviewer : Mais il y a pas de souci.

Interviewé : Les programmes de formation et les modules, je sais qu'ils ont des modules communs à suivre, notamment pour les fonctions un peu plus spécialisées. Je sais, ils ont quand même des opérateurs drones, fatalement, ils peuvent avoir leur permis ou leur agrément. Les maîtres-chiens, pareil, ils suivent les formations, les agents armés évidemment. Enfin voilà, ils ont toute, ils développent quand même aussi toute une série de fonctions assez spécialisées, qui imposent, qui suivent, qui suivent les formations. Mais l'agent de gardiennage lambda qu'on met devant un magasin coloc ou enfin coloc, c'est un bon exemple parce qu'il a un service interne, mais je veux dire devant devant un ou autre celui-là, il aura la formation qu'on aura bien voulu lui donner et puis complémentirement, genre aléatoire.

Interviewer : Et cette question de formation ? Vous l'avez déjà vécu sur le terrain ? Un peu un manque de professionnalisme au final ?

Interviewé : Oui, bah oui, oui, donc j'ai pendant 2 ans, j'ai commandé le service d'ordres aux Ardentes donc avec un service de sécurité interne assez conséquent, donc des incidents liés à des agissements pas très orthodoxes de d'agents de sécurité, j'en ai connu. Et derrière, c'est la police qui doit rattraper la source, parce que généralement, quand il y a, quand il y a du grabuge, quand un agent de sécurité porte des coups à un festivalier, et cetera, bah il y a une plainte qui est déposée, un dossier judiciaire et donc une enquête, et voilà. Donc on doit...on doit rattraper tout ça.

Interviewer : Ça vous rajoute du travail ?

Interviewé : Ah bah effectivement, oui, dans ce cas-là, ça ne nous aide pas, ça nous complique la tâche.

Interviewer : Ouais, j'imagine bien. Je vérifie juste que ça tourne bien encore... oui. Même si vous n'avez pas des partenariats très poussés ni quotidiens avec la sécurité privée, quels éléments seraient selon vous indispensables pour que ça fonctionne bien ?

Interviewé : Bah pour moi c'est une certaine forme de collaboration et on la retrouve. Dans la plupart du temps, les sociétés de sécurité se mettent au diapason. Donc quand la police dit voilà, on annonce exemple un événement, on annonce 500 personnes, l'organisateur pour essayer de gagner des sous, on va dire 2 agents suffisent. Nous, on se retourne vers vers la société de sécurité en disant pour 500 personnes, 2 agents, c'est pas assez. Et généralement, ben on trouve une certaine forme de soutien en disant, effectivement, pour autant de personnes en fonction des facteurs de risque, et cetera ben on propose tel dispositif. Donc là-dessus, voilà. C'est la phase de préparation de l'événement où dans lequel on associe... on associe aussi la bien sûr l'organisateur et la société de sécurité qu'il va qu'il va employer pour se mettre d'accord sur un dispositif qui est conforme finalement à nos attentes, pour maintenir l'ordre correctement quoi. Et pendant l'événement ? Ben pendant l'événement, fatalement, il y a aussi une coordination à avoir avec... avec les agents de sécurité sur place. Et là aussi, je dois dire que la plupart du temps ça se passe naturellement. Donc on met en place soit un calendrier de liaison radio, soit un canal pour prévenir. Pour des plus gros éléments, il y a carrément un membre de la société de sécurité qui est présente au poste de commandement pour faire le relais. Alors voilà, on retrouve toujours des modes de coordination opérationnelle sur place, même si, comme je l'ai dit, bah voilà on sait bien les missions et les rôles. Et s'il y a des incidents après l'événement, ben ça nous est déjà arrivé aussi de convoquer les sociétés de gardiennage pour un débriefing pour dire voilà, on a, on s'est rendu compte que tel agent voilà

sur telle situation, il n'aurait peut-être pas du. Est-ce que c'est le problème de l'agent ? Est-ce que c'est votre problème à vous ? Mais à vous de régler parce que la prochaine fois ça ne devrait pas se produire quoi. Donc on essaie vraiment d'assurer ce lien-là. Et s'il y a une bonne collaboration et s'il y a une bonne envie de faire bien les choses de la part de la société de gardien, en général, ça se passe bien.

Interviewer : Les échanges, ils se passent bien aussi entre eux et vous ?

Interviewé : Oui, honnêtement, oui, parce que c'est dans leur intérêt que tout se passe bien. Et je pense que s'ils veulent retravailler avec l'organisateur, s'ils veulent avoir de nouveau des des contrats, bah il faut qu'ils fassent en sorte que tout se passe bien. Donc, si je dis les motivations, les motivations sont pas les mêmes, tout à fait, les objectifs spécifiques sont différents, même si l'objectif général c'est que tout se passe bien.

Interviewer : Et est-ce qu'on peut parler de confiance dans vos relations ?

Interviewé : Oui, je pense. Oui, on peut le dire comme ça. Je vous dis, la confiance, ça se gagne aussi au fil du temps et quand on est habitué à travailler avec certaines sociétés dans la région en ce sens. Évidemment, les mêmes sociétés qui interviennent, fatalement, la confiance, la confiance grandit et surtout, les responsables policiers et responsables de la sécurité privée se parlent beaucoup et peuvent faire les adaptations des petits, des petits, des petites corrections qui font que ça que ça.... Honnêtement, je n'ai pas de retour. Maintenant, voilà, c'est plus des dysfonctionnements liés à des comportements individuels et d'agents qui voilà qui ne sont pas dans les clous, qui ont déjà été relevés. On a eu des dossiers judiciaires à régler avec des agents de sécurité privés qui sont recrutés pour certains dans certains cercles, salles de sport, ce genre de choses. Non, mais ce sont des gens qui sont généralement à la base peu qualifiés, qui répondent à certains profils recherchés par les sociétés, qui sont relativement malléables, flexibles, on va dire au niveau disponibilité, et cetera. Et donc voilà, c'est le profil qu'ils recherchent. Alors ça, il y a toujours les inconvénients de voilà de ce qu'on recherche.

Interviewer : Donc vous en avez déjà mentionné, mais les avantages et inconvénients qu'on pourrait retirer de ces collaborations ?

Interviewé : Ben les avantages, c'est que effectivement, ça nous permet de temps en temps d'alléger nos dispositifs policiers lorsque on a de la sécurité privée fiable, crédible et en nombre suffisant. Nous, on peut adapter en fonction de l'analyse de risques qu'on fait, nos dispositifs. L'avantage, comme je viens de le dire, c'est la confiance que l'on peut établir sur le long terme avec certains interlocuteurs aussi, et les projets qu'on peut développer par ailleurs, parce que y a l'aspect opérationnel. Et puis y a des projets plus plus spécifiques que l'on peut que l'on peut mener actuellement. On en a un par rapport à une infrastructure qui va se, qui va, qui va sortir de terre ici sur le territoire. Donc voilà, ça c'est des choses qu'on peut faire ensemble. Parce qu'on a aussi besoin d'investissements privés pour mener certains certains projets. Les inconvénients, je dirais, c'est quand on tombe sur des gens qui sont moins fiables, moins moins compétents et qui, au final, font plus de dégâts que qu'ils nous apportent de positif dans la gestion d'un événement ou dans la gestion d'une situation. Voilà, c'est un petit peu ça. Ouais, maintenant, on a aussi toute une série de collaborations plus plus plus structurelles. Je parle de Colruyt, par exemple, qui a son propre service de gardiennage interne. OK, donc eux ont leurs inspecteurs vols. Eh bien, on a développé des procédures avec ces inspecteurs vols quand ils constatent des vols, notamment pas spécialement flagrant délits, mais qui voilà qui constatent des vols sur caméra, par exemple. Ben ils viennent chez nous, ils nous transmettent les images et nous, on procède aux identifications, on fait des suites d'enquêtes, et cetera. Mais il y

a vraiment une procédure commune qui est mise en place. Donc ça, c'est le genre de trucs qu'on peut mettre en place de manière plus, plus, plus établie dans le temps. C'est une forme de collaboration quotidienne au final.

Interviewer : OK, c'est intéressant. Et sur le terrain, et quand je dis sur le terrain, c'est les agents qui sont sur le terrain, est-ce qu'ils ont un peu cette vision aussi que... de la même que vous, de des partenariats, des sociétés, et cetera ? Je dis ça parce que vous avez été sur le terrain aussi.

Interviewé : Oui, j'étais sur le terrain. Mais oui, voilà. Sur le terrain, je pense que oui, ils sont.... On est tous les jours requis pour dévoiler l'étalage dans les magasins, ça se fait souvent. Dans les sociétés, pareil, on a beaucoup de grosses entreprises ici sur le territoire. Dès qu'on est requis pour intervenir à l'intérieur d'un d'un site, il y a effectivement des contacts avec les agents de gardiennage interne, et cetera. Je pense que sur le terrain, ça se passe majoritairement très bien avec la société, avec la sécurité privée. Mais chacun dans les limites de ses...de son côté, mais dans les limites de ses compétences légales. Voilà. Enfin, il faut pas confondre les gens puisque les compétences légales et la nature des missions sont totalement différentes. Donc voilà, c'est complémentaire, mais c'est totalement différent.

Interviewer : Et est-ce qu'il existe des relations un peu plus informelles ?

Interviewé : Sur le terrain, je ne pense pas. Non, je ne pense pas. Non, on ne fait pas des after ou des ébats avec la sécurité privée. Vraiment, il y a pas ça au niveau des responsables. Oui, moi, j'ai eu de très bons contacts avec des grands patrons de sociétés de sécurité privée de la région. Ici, voilà des commerciaux de grandes boîtes qui nous vendent des solutions informatiques, ce genre de choses. Ben oui, fatalement, on noue de très bon contact, vraiment comme chef de police. quoi. Je veux dire, pas comme policier qui va sur le terrain.

Interviewer : Ouais, OK. Et vous imaginez des formes de partenariat qui pourraient exister, qui n'existent pas entre eux et vous ?

Interviewé : On peut être, on peut être inventif, mais comment ça va évoluer ? On se rend compte quand même que il y a pas mal de missions policières qui sont dites voilà moins importantes ou moins cruciales, qui sont tout doucement transférées. Alors, au début, on les a transférées vers la sécurité privée, on en revient un petit peu et on a tendance maintenant à les transférer plutôt vers le niveau communal - ultra local, quoi, avec les agents constateurs, avec les fonctionnaires sanctionnateurs, et cetera. Donc, ce sont de nouvelles fonctions qui sont nées il y a quelques années et on confie de plus en plus à ce personnel communal. Ce sont des agents locaux qui se voient attribuer de plus en plus de compétences qui, avant, étaient des compétences dévolues plutôt à la police quoi. Constater les dépôts clandestins, constater les problèmes de bien-être animal, ce genre de choses. Donc voilà, je pense que il faut... le législateur, à un moment donné, s'est rendu compte que il fallait garder dans le giron public certaines compétences régaliennes et que trop donner au privé, à un moment donné, pouvait poser des difficultés. Donc voilà de nouvelles formes de collaboration peut-être qu'on va en voir ici. Je vous donne un exemple. On réfléchit beaucoup à au rôle que pourrait jouer la sécurité privée en matière de drones. Donc on a des drones de police, mais on se dit que avoir des opérateurs de sécurité privée qui pourraient intervenir pour justement gérer des parties de territoire et faire voler des drones vraiment à la commande en fonction des interventions. Vous voyez ce que je veux dire ? Il se passe une intervention, on a des points de décollage de drones, il y en a des opérateurs qui sont... [appel téléphonique, enregistrement mis sur pause]

Interviewer : On parlait des drones.

Interviewé : Effectivement. On se dit tiens, est-ce qu'on pouvait pas faire appel justement à des à des à des opérateurs privés de sécurité pour faire décoller des drones ? Voilà, à la demande, l'opérateur se trouverait dans un un centre de commandement et on aurait le leader en disant voilà, il se passe quelque chose et lui il gère le drone à distance. Voilà, c'est des réflexions qui se posent pour le moment. Est-ce qu'on ira vers là ou est-ce qu'on confiera plutôt à des dispatcheurs de la police ce rôle-là ? Voilà, c'est voilà. L'investissement est tel que aujourd'hui, on a besoin quand même de la sécurité privée pour alléger un petit peu les finances de des communes, des provinces, de l'État belge pour faire en sorte quand même d'avoir du service. Donc voilà, c'est à c'est à réfléchir.

Interviewer : Et pour vous, c'est envisageable?

Interviewé : C'est envisageable, c'est en réflexion pour le moment et on se dit que voilà, ça pourrait le faire. Une autre forme de collaboration, ben voilà, si demain ma zone a besoin d'un d'un centre d'entraînement pour former les policiers. Aujourd'hui, on va, on va s'entraîner en Flandre. Demain, j'ai un centre d'entraînement et qu'il faut construire un centre d'entraînement, sachant que la sécurité privée arrive. Il y a aussi le centre de formation à des agents armés qu'ils doivent faire tirer, et cetera. Pourquoi pas les associer pour faire un projet demain de centre d'entraînement qui va, qui serait dévolu à la fois au service de police et au secteur de la sécurité privée ? Une autre forme de collaboration qui est qui est actuellement étudié.

Interviewer : OK. Et qu'est-ce que vous pensez de l'armement des agents de gardiennage?

Interviewé : Alors, il doit être, comme c'est le cas actuellement je pense, et comme c'est prévu actuellement : extrêmement bien réglementé et limité à certaines conditions bien spécifiques. Donc, comme je l'ai dit, ce qui fait la différence entre la sécurité privée et la sécurité publique et les services de police, c'est le monopole de la de recours à la force. Et donc armer tous les agents de sécurité privée pour moi n'est pas n'est pas une option parce que ça ne répondrait pas à un besoin des gens de un voilà et de 2, ce serait-ce serait ouvrir une boîte de pandore. Et voilà, ce n'est pas quelque chose que je voudrais donner.

Interviewer : Et dans armement, c'est armes létales, spray, matraque, et cetera ?

Interviewé : Oui, ben voilà, il y a les armes létales. Effectivement, si on prend par exemple les agents de gardiennage des transports en commun, notamment à Bruxelles, ben ils sont aussi dotés d'un d'un armement non légal. Parce que voilà de nouveau un transfert qui a été fait en 2017 vers la sécurité privée avec un petit rétropédalage, une petite marche arrière. Et on s'est dit, tiens, est-ce qu'on a finalement bien fait de confier à ces agents de sécurité privée autant de moyens coercitifs? Et donc là, c'est on sent quand même qu'il y a un petit un petit recul sur la question.

Interviewer : Donc armement, oui, mais comme c'est maintenant, pas... sans élargissement.

Interviewé : Sans élargissement, tout à fait. Pour des missions bien spécifiques : protection de biens, voire protection des personnes, mais pas plus.

Interviewer : Donc dans les trains, c'est déjà limite.

Interviewé : Bah les trains, c'est ce sont des effectivement des agents. Je pense qu'ils ont un statut parastatal dans les trains, mais dans les dans les transports en commun à Bruxelles. Là, par contre, c'est je pense que c'est pas si vraiment la sécurité privée au sens. Et eux, il y a eu des en tout cas des réflexions qui ont été posées, y compris avec des retours au niveau du

Parlement de Bruxelles en disant, tiens, est ce qu'on a, est ce qu'on a pas été un peu trop loin par rapport aux moyens qu'on leur a confiés, quoi, parce qu'il y a plusieurs incidents rapportés. Donc voilà, et c'est une question de aussi de niveau de qualification, de professionnalisme et de compétences qui ne sont peut-être pas atteintes pour ce pour ces membres du personnel.

Interviewer : Sur un axe un peu plus particulier, le terrorisme. Est-ce que vous pensez que ce phénomène aujourd'hui est encore très présent, très important?

Interviewé : Oui, il est très important dans le contexte politique mondial que l'on connaît. Il est latent et il suffit de pas grand-chose pour que on réveille le fauve. Et donc oui, la menace terroriste, elle reste conséquente et importante à tous les niveaux. On se rend compte aussi qu'on a une menace extrême qui est grandissante aussi, donc il faut être très vigilant par rapport à ça et continuer à suivre ça. Mais je pense que la sécurité privée n'a pas ne remplit pas un rôle majeur dans cette histoire-là.

Interviewer : Et dans un axe préventif. Est-ce qu'on pourrait imaginer une place ou pas spécialement ?

Interviewé : Vous pouvez mettre autant d'agents de sécurité que vous voulez dehors, c'est pas ça qui dissuadera celui qui a l'intention de commettre un attentat. Il voilà, c'est pas c'est pas.... Maintenant des mécanismes de sécurité avec de l'infrastructure, avec des moyens matériels supplémentaires pour accéder à certains lieux, notamment, et cetera,. ça peut se trouver très utile et exigé bien évidemment, mais la présence humaine purement dissuasive, je ne crois pas.

Interviewer : Et un rôle plus d'information, est-ce que ça c'est envisageable ou pas non plus?

Interviewé : Vous pensez à quoi?

Interviewer : J'imagine un agent qui est dans des gares, dans des aéroports, des choses comme ça, et qui verrait des comportements, et cetera,. et qui aurait un un réseau mis en place entre la police et eux pour transmettre toutes sortes d'informations de manière un peu quotidienne sur certaines choses.

Interviewé : Des agents plutôt en civil, alors qui donnent des informations ou le... ?

Interviewer : Tout est envisageable, j'ai envie de dire.

Interviewé : On peut s'imaginer, mais ils sont en uniformes... normalement obligatoire, sauf dans certains, dans certains... inspecteurs qui peuvent effectivement travailler en civil. Mais oui, je pense qu'ils ont déjà un rôle d'information. Mais je ne sais pas à quel point c'est développé. Il faudrait peut-être aller interroger mes collègues qui travaillent dans les gares à Bruxelles, etc. Fatalement savoir si les relations avec la sécurité privée sont développées à ce point que l'information circule bien...je n'ai aucune idée de comment ça se passe.

Interviewer : Imaginons que ça n'existe pas. Est-ce que vous pensez que ce serait intéressant de mettre en place ça ou que ça ne changerait pas grand-chose?

Interviewé : Ça nécessiterait en tout cas-là aussi des mécanismes via des processus écrits de comment l'information doit être transmise, par quel canal, par qui, comment, pourquoi ? Parce que sinon, si simplement dire on a des yeux, des oreilles, mais on n'a pas cadré, on n'a pas mis en place les mécanismes de transmission d'informations, ça n'ira pas. Donc oui, mais alors c'est bien structuré, mettre en place un processus qui décrit de manière très détaillée comment, comment l'information doit passer, par qui elle doit passer. Voilà, pourquoi pas. Oui,

c'est possible. Plus on a de sources d'informations, mieux c'est. La sécurité a sûrement un rôle à jouer comme n'importe quel maillon de la chaîne de sécurité dans ce qu'on appelle. L'idée du XX [phrase en anglais peu compréhensible], c'est à dire la police guidée par l'information qui est un de nos piliers de fonctionnement. On se rend compte que la police à elle seule ne sait pas régler tous les problèmes et qu'elle a besoin d'obtenir l'information de toute part, de tous les maillons de la chaîne de sécurité, y compris de la sécurité privée. Mais pas plus de la sécurité privée que d'autres institutions, que d'autres partenaires qui doivent jouer leur rôle également. Donc voilà.

Interviewer : Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose par rapport à tout ce qu'on a discuté?

Interviewé : Je ne vois rien de spécial à ajouter. Je pense que j'ai déjà beaucoup parlé.

Interviewer : Oui, en tout cas, vous avez bien répondu dans le sens où j'ai des informations à traiter.

Interviewé : Donc voilà, j'ai un peu de recul par rapport à ça, donc.

Interviewer : Bah c'est ce qui est intéressant. C'est ce qui est intéressant parce que vous êtes passé aussi sur le terrain, et cetera. Et maintenant, vous avez une vision assez globale aussi.

Interviewé : Tout à fait, et je collabore beaucoup avec, je dis, avec la sécurité privée. Mais je plus, plus je collabore avec la sécurité privée, plus je suis vraiment persuadé qu'il faut qu'il faut maintenir cette distinction ferme. Et quand j'entends certains hommes politiques qui font qui font des raccourcis ou qui font des généralités « il faut associer ou il faut renforcer la sécurité privée ou le rôle de la sécurité privée ». Moi, je suis beaucoup plus sceptique et prudent parce que je sais que nous ne poursuivons pas les mêmes, les mêmes objectifs.

Interviewer : Donc, de par votre expérience, vous dites « il faut bien séparer, freiner un peu une un élargissement ».

Interviewé : Oui, il faut le freiner, mais en tout cas bien le bien l'encadrer quoi et savoir savoir ce qu'on doit attendre. Et donc voilà, ça nécessite un petit peu de....

Interviewer : Peut-être une meilleure connaissance, un peu aussi de l'un et de l'autre au final ?

Interviewé : Connaissance, je pense que voilà, on a la chance de. Nous, la police a recruté beaucoup de gens qui sont passés par la par la sécurité privée. Avant, on a beaucoup de jeunes policiers qui ont fait leur 7e technique de qualification, donc qui ont déjà été formés à ce qui était prévu et qui, en attendant de rentrer à la police, ont travaillé un petit peu dans la sécurité privée et qui voient bien la différence et qui savent nous dire aussi à un moment donné ben que c'est pas du tout le même travail, que c'est pas les mêmes responsabilités, c'est pas les mêmes enjeux, c'est pas les mêmes motivations. Donc il y a voilà, il y a tellement de la différence philosophique entre les 2 métiers. Quand je dis les 2 métiers, c'est pas, il y a beaucoup de métiers, mais que on ne peut pas, on ne peut pas mélanger les pommes et les poires, entre guillemets, c'est pas c'est pas la même chose.

Interviewer : Très bien, merci beaucoup.